

# L'Horeca et les loisirs : les secteurs où l'emploi pourrait le mieux rebondir



\* La Libre Belgique édition nationale, La Libre Belgique Liège, La Libre Belgique Hainaut, La Libre Belgique Brabant Wallon, La Libre Belgique Bruxelles

C'est l'une des mesures phares prises dans le cadre de la gestion de cette crise inédite ", rappelle Ludo Struyven, coauteur d'une étude à large spectre sur le chômage temporaire. Le professeur de la KULeuven et ses collègues, en collaboration avec l'ONSS (Dynam), l'Onem et les instituts statistiques régionaux (Iweps, Ibsa et WSE), ont ausculté une base de données gigantesque – forte de près d'un million de chômeurs temporaires – pour cerner l'impact de la crise du Covid-19. " C'est sans commune mesure avec ce qu'on a vécu durant la crise financière de 2008-2009." Crise qui avait pris du temps à être absorbée par le marché du travail : ce n'est qu'en 2013 que le solde net de créations d'emplois était revenu en territoire positif. Décryptage et perspectives.

## Pas de recul marqué

L'un des premiers enseignements à tirer de l'étude de la KULeuven, c'est que le nombre de chômeurs temporaires ne diminue pas de manière substantielle. Le dernier document de l'ERMG (Economic Risk Management Group) en notre possession montre que, après avoir atteint un pic de 1,229 million de chômeurs temporaires en avril 2020, nous étions redescendus à 899 000 fin mai. " Le nombre de chômeurs temporaires, d'après les données provisoires en notre possession, reste actuellement très élevé. Il diminue, mais pas dans des proportions importantes. On aurait pu s'attendre, avec les phases 3 et 4 enclenchées par le gouvernement et la réouverture de l'Horeca notamment, que le nombre de chômeurs temporaires diminue sensiblement, mais ce n'est pas le cas. Manifestement, et c'est un phénomène que l'on avait déjà un peu constaté lors de la crise précédente, les employeurs, sans doute un peu par facilité, continuent de recourir massivement au chômage temporaire ", explique Ludo Struyven. Et l'État, pour la sauvegarde du pouvoir d'achat, n'a pas lésiné sur les prolongations de cette mesure exceptionnelle.

## Formations à dispenser

Prudent, le sociologue spécialiste du marché du travail n'ira pas jusqu'à dire qu'il y a exagération. Il estime toutefois, façon de le reconnaître implicitement, que l'initiative prise par la ministre de l'Économie Nathalie Muylle (CD&V) de contraindre les entreprises qui y recourent de dispenser des formations aux travailleurs dès le mois de septembre est une bonne manière indirecte " et plutôt intelligente " de redonner des perspectives au marché de l'emploi. " Certes, on attend encore de savoir concrètement comment cela va se mettre en place, mais c'est une manière de dynamiser le marché de l'emploi ."

Contacté, le cabinet de la ministre confirme l'information. " À partir du mois de septembre, le chômage temporaire pour raisons économiques ne pourra être invoqué que par les entreprises qui peuvent démontrer qu'elles ont encore des raisons économiques pour mettre des ouvriers en chômage temporaire, et à condition d'avoir une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 10 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le nouveau système comporte un certain nombre d'assouplissements par rapport au chômage temporaire pour raisons économiques normal. Les employeurs devront proposer au moins deux jours de formation par mois aux travailleurs mis en chômage temporaire. Cela permettra de garantir qu'ils seront investis davantage dans les connaissances et les compétences des travailleurs", explique-t-on au cabinet de la ministre.

## La résilience sectorielle, à géométrie variable

Éviter les abus, tenter de revenir à une certaine forme de normalisation... L'étude de la KULeuven prend des pincettes, mais, "il ne faut pas se leurrer, il y aura des dégâts ", poursuit Ludo Struyven. Le Bureau fédéral du Plan et la Banque nationale de Belgique (BNB) avaient en ce mois de juin divulgué leurs perspectives : # 170 000 et # 180 000 emplois attendus respectivement. En mai, l'Onem vient du reste de rapporter 51 000 chômeurs complets indemnisés supplémentaires (à 359 538 personnes). " Durant la crise financière, environ un chômeur temporaire sur cinq s'était transformé en chômeur tout court ", rappelle le professeur. Mais quels sont les secteurs a priori les plus touchés jusqu'à présent, sachant que la crise sanitaire n'est pas finie, " et qu'une deuxième vague ne peut pas être exclue " ? L'Horeca, sans surprise, est le plus touché dans les gros secteurs. Ensuite viennent le " commerce, l'entretien et la réparation automobile " et, dans ceux de taille moyenne ou plus modeste, l'industrie des véhicules automobiles, l'industrie textile, la fabrication de meubles, les transports aériens, les voyagistes, la fabrication d'autres matériels de transport et l'industrie du bois.

La question qui se pose ensuite : quel est le potentiel de relance des secteurs, particulièrement ceux qui sont les plus touchés par la crise ? " Les secteurs moins intensifs en investissements ont a priori plus de chances de plus vite rebondir. L'Horeca est dans ce cas. Mais un monitoring adapté et surtout évolutif de la situation propre à chaque secteur est important pour conforter cette relance", poursuit le professeur . "De manière générale, le secteur tertiaire a le potentiel le plus important. Le secteur quaternaire (sports et activités récréatives) est aussi bien placé ", conclut le professeur de la KULeuven.

François Mathieu

Les secteurs moins intensifs en investissements sont de manière générale susceptibles de mieux rebondir sur le front de l'emploi.

François Mathieu

Copyright © 2020 IPM. Tous droits réservés